



Je participe, tu participes, nous participons : des élèves citoyens à l'école

Les analyses de la FAPEO 2011

Rédaction :

Joëlle Lacroix

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

Avenue du Onze novembre, 57 - 1040 Bruxelles

02/527.25.75 - 02/525.25.70

www.fapeo.be - secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Table des matières

Introduction.....	4
La démocratie participative à l'école	4
Au Conseil de participation, un rôle à jouer	4
Les Conseils de délégués : un renforcement de l'éducation à la citoyenneté active et responsable.....	5
Election des délégués d'élèves	5
Constitution des Conseils de délégués d'élèves	5
Une photographie de la participation des jeunes	6
Et à l'école ?.....	7
Exister n'est pas fonctionner !	8
Inscrire l'outil participatif dans un projet d'école	8
Développer la culture de la participation	9
Pouvoir se parler	9
Vouloir s'exprimer et s'écouter	9
Savoir s'entendre	9
Doter les délégués d'une identité.....	10
Accompagner les délégués.....	10
Assurer l'articulation avec le Conseil de participation.....	11
Plutôt raisonnables les jeunes !	11

Résumé

La FAPEO, comme opérateur de formation destinée aux jeunes délégués d'élèves, a l'occasion de se pencher sur la vie collective des établissements. Rien que pour l'année scolaire 2010-2011, seize groupes d'une quinzaine d'élèves dans toute la Communauté française en ont bénéficié. Nous nous sommes également rendus dans deux classes de sixième primaire pour former les élèves à la préparation d'une campagne d'élection : un temps pour se connaître soi-même et mettre en avant ses compétences, penser ses motivations et préparer sa campagne personnelle. Durant deux journées, les délégués de classe (et co-délégués ou suppléants) se sont livrés aux exercices de l'expression de soi et de l'écoute de l'autre, de la réflexion collective de situations insatisfaisantes, de l'animation de réunion, de faire rapport à autrui, de la reformulation d'idées, de la recherche collective d'une solution, de l'argumentation, du vote (à main levée, à bulletin secret), de l'élaboration de projet. Vivre la démocratie et rêver ses désirs de changements, c'est aussi se confronter au principe de réalité (scolaire) et à ses limites. Tel est le parcours auquel ces jeunes citoyens sont conviés.

Mots clés

Démocratie - citoyenneté - délégué d'élèves - Conseils de délégués - Conseil de participation - se parler - s'écouter - s'entendre - intérêt individuel - intérêt collectif - projet

Introduction

Les systèmes de représentation d'élèves ne sont pas nouveaux. Inspirés des pédagogues actifs, certains établissements scolaires n'ont pas attendu que le législateur y pense pour instaurer la participation démocratique et inviter les élèves à prendre part aux décisions de l'école. Cependant, depuis janvier 1998, le décret « Missions » organise dans toutes les écoles, de la maternelle à la fin du secondaire, un Conseil de participation : tous les acteurs y sont représentés, dont les élèves de l'enseignement secondaire à partir du 2^{ème} degré. Cette obligation n'est pas toujours facile à réaliser car la participation ne se décrète pas, elle se construit. Dix années plus tard, le législateur a voulu réaffirmer, par décret, l'importance d'inscrire dans les structures de l'école la citoyenneté active. Un site Internet interactif est dédié aux délégués et des formations sont financées. Retour sur une année de formation au cours de laquelle les jeunes sont passés de la plainte au projet collectif.

La démocratie participative à l'école

Dans la circulaire n° 3038 du 24 février 2010, relative aux formations d'élèves à la médiation scolaire ou à la délégation et adressée à l'ensemble des chefs d'établissements de tous les réseaux, la Direction générale de l'Enseignement obligatoire rappelle que la mise en œuvre des structures participatives nécessite que tous les acteurs soient responsabilisés et s'approprient des compétences sociales : « La délégation d'élèves est souvent contestée, instable et tacite. (...) pourtant, là où elle est opérante, la participation améliore considérablement les relations humaines dans le milieu socio-éducatif¹ ».

Au Conseil de participation, un rôle à jouer

En 1997, le décret « Missions »² est entré en vigueur. Son article 6 fixe les objectifs de l'école, simultanés et sans hiérarchie: la promotion de la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves; l'appropriation par tous les élèves des savoirs et compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle; la préparation de tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures; la garantie d'assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

¹ Circulaire n° 3038 du 24 février 2010 relative aux formations d'élèves à la médiation scolaire ou à la délégation.

² Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, M.B. 23-09-1997.

Ce décret a également institué l'existence légale des Conseils de participation dont l'un des rôles est de débattre du projet d'établissement. Il est constitué de membres de droit, de membres élus et de membres représentant l'environnement social, culturel et économique de l'établissement. Les élèves y sont officiellement représentés par deux délégués élus parmi le Conseil de délégués.

Les Conseils de délégués : un renforcement de l'éducation à la citoyenneté active et responsable

Le décret du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française a répondu à une préoccupation présente dans la déclaration de politique gouvernementale : conscientiser les élèves sur leurs droits et responsabilités³. Elle en dresse le décor.

Election des délégués d'élèves

Des délégués d'élèves sont élus dans les classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaire, dans les classes de 1^{ère} et 2^{ème} secondaire, dans les classes du 2^{ème} degré et 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire, humanités générales, techniques et professionnelles⁴. Le chef d'établissement adopte une réglementation qui arrête les modalités d'élection des délégués d'élèves effectif(s) et suppléant(s), élus dans chaque classe au début de l'année scolaire et qui reconnaît l'existence des Conseils.

Constitution des Conseils de délégués d'élèves

L'ensemble des délégués de classe d'un même cycle ou degré forme le Conseil de délégués d'élèves. Au sein d'un établissement secondaire, il y aurait donc trois Conseils de délégués. Chacune de ces structures est conçue comme « un lieu de parole destiné à analyser des questions ou des problèmes relatifs à l'école ou à certaines classes. Il aura pour mission de centraliser et de relayer les questions, demandes, avis et propositions des élèves au sujet de la vie de l'école auprès du Conseil de participation, du Chef d'établissement, et du Pouvoir organisateur. Il aura également pour mission d'informer les élèves des différentes classes des réponses

³ Outre la mise en place de structures participatives dans l'ensemble de l'enseignement obligatoire, ce plan a prévu la mise en place d'activités interdisciplinaires pour une citoyenneté responsable et active.

⁴ Dans le type 2 de l'enseignement fondamental (retard mental léger modéré ou sévère) et dans la forme 1 de l'enseignement secondaire spécialisé (enseignement, organisé en une seule phase et complètement individualisé qui accueille des jeunes aphasiques, autistes, polyhandicapés, handicapés mentaux sévères) la désignation d'un délégué de classe est laissée à l'appréciation du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur en fonction des élèves qui composent les classes concernées.

données par le Conseil de participation, le Chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur⁵ ».

Chaque Conseil des délégués d'élèves établit son propre règlement d'ordre intérieur et se réunit au moins six fois par an avec l'assistance d'au moins deux membres de l'équipe éducative « qui seront désignés accompagnateurs du projet 'Conseil d'élèves' du cycle ou degré dans lequel ils exercent, auxquels ils participeront au titre d'expert ⁶ ».

L'ensemble des conseils de délégués se réunit au moins une fois par an pour débattre de questions prioritaires et, le cas échéant, élire les délégués au Conseil de participation.

Une photographie de la participation des jeunes

Globalement, les jeunes sont demandeurs d'une plus grande participation aux décisions qui les concernent à l'École, comme l'attestait l'étude⁷ de Sonecom réalisée en 2007 : les jeunes sont majoritaires à souhaiter être davantage écoutés par les enseignants (66%) et la direction (55%). A la question « En général, lorsque les personnes suivantes prennent une décision importante qui te concernent prennent-elles ton avis en compte ? », les résultats étaient les suivants : leur mère ou leur tutrice (78% de citation), leur père ou tuteur (62% de citation), des éducateurs (29% de citation), les enseignants à l'école (24% de citation) et le directeur (18 % de citation).

Alors que les jeunes passent un temps quotidien considérable à l'école, ils expriment le sentiment de vivre dans un environnement peu participatif. Sonecom de conclure que : « le fonctionnement peu participatif qui se dessine sous ces chiffres peut s'expliquer par le trop court laps de temps qui s'est écoulé depuis que l'École a été chargée expressément et institutionnellement (par le décret Missions de 1997) de fonctionner non plus de manière autoritaire mais démocratique. Le siècle de la pédagogie traditionnelle a imposé une habitude, une lourdeur, une inertie qui font que le changement est visiblement difficile et lent. Mais on peut aussi lire dans les résultats de cette question que la participation s'installe petit à petit, puisque environ un jeune sur cinq estime que son avis est pris en compte par les acteurs scolaires⁸ ».

⁵ Circulaire n° 1912 du 18 juin 2007 relative au Renforcement de l'éducation à la citoyenneté active et responsable au sein des établissements scolaires, primaires et secondaires, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

⁶ Circulaire n° 1912 du 18 juin 2007, *ibidem*.

⁷ SONECOM-SPRL, *Enquête sur la participation des enfants et des jeunes de 10 à 18 ans*, pour le compte de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, avril 2007.

⁸ SONECOM-SPRL, *ibidem*, p. 52.

Sonecom a également exploré les lieux d'expression des jeunes et leur sentiment d'y être entendu ou non : « en dehors de chez toi, à l'école, qu'est-ce qui est organisé pour que tu donnes ton avis à propos de décisions importantes qui te concernent ? »

- 53,8% des jeunes citent des discussions informelles entre eux;
- 37,5% des jeunes évoquent des discussions organisées entre eux et les adultes, sur tous les avis en présence ;
- 34,4% des jeunes déclarent avoir des lieux prévus.

Les résultats étaient étonnamment similaires à ceux obtenus lorsque Sonecom posait la question sur ce qui était organisé en dehors de la maison et de l'école pour donner leur avis.

Une dernière question posée nous interpelle dans cette enquête : « as-tu déjà exprimé ton avis (seul ou en groupe) dans les lieux d'expressions suivants ? »

- 35,2% déclarent s'être déjà exprimés en Conseil de classe ;
- 23,2% expliquent s'être déjà exprimés en Conseil de participation ;
- 19,2% disent s'être déjà exprimés dans un Parlement et/ou un Forum des jeunes ;
- 11,2% parlent du Conseil communal des jeunes.

Bien que ces lieux soient organisés pour permettre aux jeunes de s'y exprimer, nous constatons qu'une large majorité d'entre eux affirmaient ne pas le faire. Depuis cette enquête, quatre années se sont écoulées. Des outils d'accompagnement (www.lesdelegates.net) et des formations ont vu le jour. Un décret a accentué l'importance de la citoyenneté active et de la démocratie participative au sein des écoles. Gageons qu'une enquête similaire révélerait des résultats positifs à la hausse.

Et à l'école ?

Tous les jeunes n'ont pas acquis la même expérience de la démocratie participative lorsqu'ils entrent à l'école secondaire. Certains d'entre eux s'y sont déjà frottés en primaire, car leur école organisait déjà un système de démocratie participative, avec son potentiel et ses limites ; d'autres pas du tout.

Il est difficile de dresser une image unique de l'ensemble des établissements : une école n'est pas l'autre, également sur ce plan. Il n'empêche que beaucoup de jeunes rencontrés à l'occasion des formations témoignent du bricolage que constitue l'étape des élections. De leur propre aveu, certains disent y avoir participé en se présentant comme délégué pour rire, pour plaire, parce que certains copains ou enseignants les y ont obligé, parce qu'ils ont une « grande gueule ». Ainsi, se côtoient dans les groupes des « rigolos » et des « motivés-engagés ».

Il ressort de leurs propos que le temps de la réflexion sur soi qu'implique la décision de se présenter ou non comme délégué est peu organisé, tout comme celui de la

préparation de la campagne à proprement dit. Se porter candidat en connaissance de cause ferait souvent défaut, parfois par manque de compréhension des informations transmises.

Nous constatons un besoin d'informations sur le fonctionnement de l'école : les exercices sur l'organigramme et sur les articulations entre acteurs du monde scolaire (dans et hors école) et les instances consultatives et décisionnelles démontrent combien ces informations sont essentielles pour mener des projets collectifs de changement. Cet exercice pose inmanquablement deux questions, qui sont largement débattues avec les élèves : d'une part, celle de la hiérarchie dans le système éducatif en général et dans l'établissement en particulier ; d'autre part, celle de l'autorité et des rapports de force entre les groupes d'acteurs en présence. Les délégués d'élèves en formation sont conscientisés au fait que, lors d'un conflit ou d'une décision à prendre, chaque groupe d'acteurs va avancer « (...) des arguments en fonction des gains et perte de sa classe institutionnelle. La relation ne sera donc ni égalitaire ni amicale. Il s'agit bel et bien d'un rapport de force⁹ ». Ce qui ne signifie pas qu'il faille renoncer à débattre et argumenter.

Si certains des jeunes ont le sentiment que leur jeune âge les discrédite (« ils font semblant de nous prendre au sérieux »), nous avons pourtant été épatés par les compétences dont ont fait preuve certains d'entre eux en termes d'analyse d'un problème, de réflexion critique, d'expression de soi, d'animation de réunion, d'argumentation, de créativité (dans les propositions de solutions). La pédagogie interactive à laquelle nous avons recours a permis de révéler des talents et des acteurs engagés. Nous nous en réjouissons. Ce faisant, il a aussi mis en avant les inégalités de maîtrise des compétences d'expression et d'argumentation. Tout ceci atteste de l'importance de faire vivre la citoyenneté à l'école, lieu d'émancipation de la personne, de tous les élèves.

Exister n'est pas fonctionner !

La participation, telle que voulue par le législateur dans les structures démocratiques met l'accent sur l'expression individuelle et collective, ce qui suppose l'installation d'une organisation, de structures, de moyens logistiques et spatio-temporels.

Inscrire l'outil participatif dans un projet d'école

L'apprentissage de la démocratie à l'école, par son exercice effectif, active le sentiment de responsabilité de tous. En donnant la possibilité aux élèves de donner leur avis sur leur vie scolaire, en respectant le système de représentation mis en place, les adultes apprennent à chacun le sens des responsabilités, vis-à-vis des autres

⁹ Noëlle Desmet, « Démocratie de classes », *Pratiques démocratiques à l'école*, Changements pour l'Égalité, Editions Couleur Livres, Charleroi, 2008, p. 14.

et de l'environnement scolaire. Ceci dit, « engager un processus de consultation des enfants et de construction de l'intérêt collectif ne peut s'envisager à la légère. Toute parole a un effet performatif. Si la structure, quelle qu'elle soit, n'est pas prête à ouvrir la boîte noire et se voir changer, ce processus conduira à des effets inverses à ceux attendus. L'institution qui se crispe sur l'existant, et qui malgré tout donne la parole aux enfants, produit de l'oppression. Pour que les enfants ne se sentent pas dupes, il faut que leur investissement ait des retombées concrètes. Ce qui signifie que l'on doit assurer avant de se lancer dans une culture de la participation que les adultes acceptent de lâcher prise pour ce qui est déterminé comme négociable¹⁰ ».

Développer la culture de la participation

Pouvoir se parler

Des structures qui organisent la participation sont censées exister dans tous les établissements. Pour pouvoir se parler, il faut en effet que le cadre l'autorise et que les acteurs se sentent le droit d'utiliser ces organes.

Des facteurs sont propices à renforcer le rôle des jeunes pour qu'ils deviennent des partenaires : un climat qui met à l'aise, un lieu défini pour se réunir, des informations accessibles, du temps pour réfléchir seul et entre délégués, les discussions avec les adultes pour entendre d'autres points de vue, la recherche collective d'une solution à un problème, le fait de savoir qui prend la décision finale et d'être tenu au courant des suites et de la décision finale, être informé de ce qui motive une prise de décision.

Vouloir s'exprimer et s'écouter

Une fois le cadre posé, encore faut-il que les élèves investissent les structures, en comprennent le fonctionnement et y trouvent du sens. Devenir délégué d'élève suppose l'acquisition d'une autonomie individuelle¹¹. L'élève doit être convaincu de sa capacité à se pencher sur ses besoins et sur ceux des autres, à se décentrer. Écouter, prendre la parole, donner son avis, discuter, débattre sont des actes qui nécessitent des compétences techniques.

Savoir s'entendre

Le passage de l'expression individuelle de la plainte à la formulation d'un problème collectif repose sur l'acquisition d'une compétence sociale qui, elle, « s'appuie sur les

¹⁰ Ch. Carlier, J. Lacroix, D. Mouraux (Ligue des familles), Pouvoir se parler. *Vouloir s'écouter. Savoir s'entendre. Pratiques démocratiques de participation et communication non-violente entre adultes et enfants à l'école fondamentale*, pour le compte du Fonds Houtman, Bruxelles, 2004, p. 34. Téléchargeable sur www.fondshoutman.be/cahiers/06_190908/Ligue_Familles.pdf

¹¹ Coopération des ONG pour les droits de l'enfant - CODE, *L'éducation aux droits de l'enfant à l'école. La situation en Communauté française*, étude réalisée par les CODE, avec le soutien du Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture - service général de la jeunesse et de l'éducation permanente, Bruxelles, 2007, p. 26.

notions de coopération, d'être social ou d'être-pour-autrui (concept de société et valeur de solidarité)¹² ». Ce qui est bon pour un élève ne le sera pas forcément pour tous. L'enjeu des Conseils de classe est celui de la transformation d'un intérêt individuel à l'intérêt collectif. Cette règle est généralement très bien acceptée en formation, même s'il faut gérer les frustrations qu'elle génère. Il y a toujours des avis minoritaires, ceux-ci ont aussi leur place dans une démocratie.

Etre délégué implique de s'engager ici et maintenant pour des retombées qui ne sont pas immédiates. Les délégués doivent penser à long terme. Cela peut les démotiver puisqu'ils ne sont pas toujours les bénéficiaires directs des retombées positives. A l'heure de la satisfaction immédiate des envies, cela peut être frustrant.

Doter les délégués d'une identité

L'identité contribue à donner du sens et une légitimité à la délégation d'élèves. Celle-ci a besoin de possibilités matérielles pour fonctionner efficacement : des réunions préparatoires, d'un local, de temps, d'un logo, d'un panneau d'affichages, d'adultes-relais investis et mobilisateurs, voire d'un blog pour s'exprimer. S'engager coûte du temps et de l'énergie aux mandataires. Afin de rendre ce travail visible, les délégués doivent pouvoir communiquer avec les élèves et le personnel enseignant et éducatif sur le suivi des projets.

Cet espace physique qui leur est dédié va permettre aussi de conserver et d'entretenir la mémoire des actions des délégués de classe. Ceci est d'autant plus important que les retombées profitent souvent aux générations futures de l'établissement.

Accompagner les délégués

L'implication des adultes-relais dans la mise en œuvre des structures participatives est fondamentale et cela dès la préparation des élections.

Les élèves ne sont pas autonomes et doivent être soutenus dans leurs initiatives et les missions que leur rôle impose. De manière pragmatique, ils doivent pouvoir se réunir en classe pour informer et consulter les élèves, se réunir en Conseil de délégués, préparer les dossiers relatifs aux problèmes soulevés et aux projets à construire, préparer leurs interventions au Conseil de participation, etc. Ils ont besoin de temps pour s'organiser et l'assurance que la direction les soutient dans leurs actions. Les adultes-relais doivent être les garants que cet espace-temps peut être investi. Eux-mêmes doivent être en mesure de dégager du temps pour maintenir l'intérêt porté au Conseil de délégués tout au long de l'année scolaire et répondre à ses obligations¹³.

¹² Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, *ibidem*, p. 26.

¹³ Voir supra en page 5.

L'investissement est tel que certains délégués et adultes-relais posent la question de la durée du mandat. Ils suggèrent d'élire les mandataires pour une durée de deux ans. Ils constatent également que les formations arrivent trop tard dans l'année. En effet, la formation telle que conçue propose des outils qui sont applicables dès le début d'un mandat¹⁴.

Assurer l'articulation avec le Conseil de participation

Les délégués déplorent souvent de ne pas être entendus au sein des Conseils de participation. Ils ont majoritairement le sentiment d'y être présents pour répondre à l'obligation décrétales et pour recevoir des informations. Ils n'osent pas prendre la parole ou ils ignorent qu'ils peuvent la demander. Les règlements d'ordre intérieur ne sont pas connus et, s'ils ont été réceptionnés par courrier, les délégués ne les comprennent pas toujours. Leur dire qu'ils ont la possibilité de mettre un point à l'ordre du jour dans un délai avant la réunion ou qu'ils peuvent en séance ajouter un point « divers » constitue généralement une révélation. Bref, ils méconnaissent les règles du jeu et par conséquent leurs moyens de pouvoir.

Plutôt raisonnables les jeunes !

Tout établissement vit sa vie collective, avec son lot de problèmes et de conflits. Se donner les moyens de les observer, de les comprendre et de rechercher collectivement des solutions a des chances d'aboutir à une adhésion du plus grand nombre à la solution ou au projet proposé. Pour profiter pleinement de ce droit à la participation, les délibérations, les débats, les consultations gagneraient à dépasser le stade symbolique. Les jeunes ne demandent pas à prendre le pouvoir mais bien à le partager et surtout à partager leurs vécus scolaires. Quand on les écoute, ce qu'ils demandent ne paraît pas extravagant. Quels sont ces problèmes ? Petit tour d'horizon, organisé en trois domaines : le domaine domestique, le domaine pédagogique et le domaine récréatif.

- Domaine domestique :
 - o Obtenir un local pour exercer leur mandat.
 - o Obtenir une carte d'étudiant.
 - o Etre informé des professeurs absents via un panneau d'affichage ou écran numérique.
 - o Rénover les toilettes et sanitaires, mener une campagne de sensibilisation pour le respect de ces lieux, organiser des surveillances.
 - o Revoir la qualité des repas et l'organisation de leur distribution et ou consommation (manque de temps à cause des files...) ; revoir la nature des collations vendues dans les magasins d'école.

¹⁴ Nous partageons ce constat qui nous invite à l'évaluer et à l'adapter en conséquence.

- S'assurer de bonnes conditions de travail en classe (par exemple, de nouvelles tentures, des armoires pour les livres et les classeurs, des bancs, des chaises) Aménagement de la cour de récréation (bancs, poubelles).
 - Installer les douches et s'assurer de leur fonctionnement (pour une hygiène optimale après les cours de gymnastique et de sport).
 - Etablir une charte du respect et l'appliquer.
 - Revoir le règlement de l'école, notamment les questions de la tenue correcte, de l'usage du GSM et de l'interdiction de fumer.
- Domaine pédagogique :
- Alléger le poids des cartables (casiers dans l'école, armoires de rangements dans les classes, organiser les classeurs autrement).
 - Acheter du matériel de sport, du matériel scolaire adapté en électronique, mécanique, menuiserie, cuisine, artistique, infographie, informatique.
 - Acheter des livres et manuels pour la bibliothèque.
 - Acheter des vêtements de travail et de protection pour les sections électricité et bois.
 - Créer un atelier de réparation (électricité, mécanique) ouvert sur le quartier et en partenariat avec les associations locales.
 - Organiser une séance d'information, de l'aide, du soutien, dans la recherche des stages.
 - Répartir équitablement les sorties pédagogiques entre les classes (et les options).
 - Régler les problèmes de discrimination entre élèves par les professeurs, gérer les problèmes relationnels avec des professeurs.
 - Indexer les livres de la bibliothèque.
- Domaine récréatif :
- Organiser plus d'événements ludiques (pendant les jours blancs notamment).
 - Organiser une soirée festive après les examens entièrement pris en charge par les élèves, et intégrer ce projet dans les travaux pédagogiques (décor par section artistique, devis par la section comptabilité, buffet par la section cuisine, etc.).
 - Mettre à disposition le local vidéo sur le temps de midi.

Ces élèves citoyens sont-ils déraisonnables ? Leurs demandes sont pour la plupart centrées sur la vie collective et scolaire. Généralement, elles sont constructives et elles vont dans le sens de l'amélioration de leurs conditions de travail et de celles de leurs enseignants. Alors, élèves, parents, enseignants, éducateurs, directeurs : osez la participation, ce n'est pas si risqué !

BIBLIOGRAPHIE

CARLIER Christof, LACROIX Joelle, MOURAUX Danielle, *Pouvoir se parler. Vouloir s'écouter. Savoir s'entendre. Pratiques démocratiques de participation et communication non-violente entre adultes et enfants à l'école fondamentale*, recherche de la Ligue des familles pour le compte du Fonds Houtman, Bruxelles, 2004, p. 34. Téléchargeable sur www.fondshoutman.be/cahiers/06_190908/Ligue_Familles.pdf

Circulaire n° 1912 du 18 juin 2007 relative au Renforcement de l'éducation à la citoyenneté active et responsable au sein des établissements scolaires, primaires et secondaires, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Circulaire n° 3038 du 24 février 2010 relative aux formations d'élèves à la médiation scolaire ou à la délégation.

Coordination des ONG pour les droits de l'enfant - CODE, *L'éducation aux droits de l'enfant à l'école. La situation en Communauté française, étude réalisée par les CODE, avec le soutien du Ministère de la Communauté française, Direction générale de la Culture - service général de la jeunesse et de l'éducation permanente, Bruxelles, 2007, p.26.*

Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, M.B. 23-09-1997.

DESMET, Noëlle, « Démocratie de classes », *Pratiques démocratiques à l'école, Changements pour l'Égalité*, Editions Couleur Livres, Charleroi, 2008..

MEIRIEU Philippe, GUIRAUD Marc, *L'école ou la guerre civile*, Plon, Paris, 1997.

SONECOM-SPRL, *Enquête sur la participation des enfants et des jeunes de 10 à 18 ans*, pour le compte de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, avril 2007.

www.lesdelegates.net